



## **Situation sur le front des maladies épizootiques séance du 2 février 2026**

Vous n'ignorez pas que de nombreuses maladies épizootiques, parfois très proches de notre canton, nous concernent directement. Les détenteurs de volaille sont confrontés depuis plusieurs mois à la grippe aviaire ; ceux qui élèvent des porcs suivent avec inquiétude l'évolution de la peste porcine africaine en Espagne ; et les éleveurs bovins sont engagés dans la phase finale de l'éradication de la BVD. À ces défis s'ajoutent malheureusement la Maladie de la langue bleue (BTV) ainsi que, plus récemment, la dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Afin de préparer au mieux l'année 2026, nous avons sollicité le Service de la consommation et des affaires vétérinaires pour organiser une séance d'information portant sur les deux maladies actuellement prioritaires : la BTV et la DNC.

**Cette séance aura lieu le lundi 2 février à 13h30, à la grande salle de La Sagne.**

De nombreuses informations circulant sur les réseaux sociaux étant incorrectes ou imprécises, il devient difficile de s'y fier. Bien que la Suisse ne soit pas encore touchée par la DNC, il est essentiel de diffuser des renseignements fiables et de connaître les démarches à suivre en cas d'apparition de la maladie. Concernant la BTV, un point de situation sur la campagne de vaccination 2025 sera présenté, ainsi qu'un aperçu des directives prévues pour 2026. Nous vous invitons donc à réserver cette date et à préparer vos questions pour cette occasion.

## **Programme d'allègement budgétaire 2027**

Dans le cadre des discussions parlementaires relatives au programme d'allègement budgétaire 2027, le Conseil des États a entendu les préoccupations du secteur agricole et propose une réduction de 4 millions de francs, en lieu et place des 259 millions initialement prévus par la Confédération. À ce stade, les divergences entre les deux chambres seront traitées en mars 2026. Nous espérons une issue favorable à ces négociations et comptons sur le soutien de nos parlementaires.

### ⚠ !!! Changement de lieu pour la séance de La Chaux-de-Fonds Nord !!! ⚠

Les séances des groupes de vulgarisation auront lieu du 19 au 30 janvier 2026.

**Cet article tient lieu de convocation. Il n'y aura pas d'invitation personnelle par courrier postal.** Si la date de votre groupe ne vous convient pas, vous pouvez participer sans autre à la séance de votre choix.

| <i>Groupe</i>                                  | <i>Date</i>  | <i>Lieu</i>                                    | <i>Heure</i> |
|------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------|--------------|
| Le Pâquier                                     | Lun 19 janv. | Restaurant La Bonne Auberge, Les Bugnenets     | <b>13h30</b> |
| Les Bayards, Les Verrières et La Côte-aux-Fées | Mar 20 janv. | Hôtel de Ville, Les Verrières                  | <b>13h30</b> |
| Val-de-Ruz Ouest, Côtière                      | Mer 21 janv. | CNAV, Aurore 4, Cernier                        | <b>13h30</b> |
| Couvet, Fleurier, Rothel, Travers              | Je 22 janv.  | Brasserie du Marché, Fleurier                  | <b>13h30</b> |
| Le Locle, La Chaux-du-Milieu, Le Crêt-du-Loche | Je 22 janv.  | Auberge du Vieux-Puits, La Chaux-du-Milieu     | <b>13h30</b> |
| Les Ponts-de-Martel                            | Ven 23 janv. | Anim'halle, Les Ponts-de-Martel                | <b>13h30</b> |
| Chaumont, Lignières et Cornaux                 | Ven 23 janv. | Hôtel-Restaurant de la Croix-Blanche, Cressier | <b>13h30</b> |
| Val-de-Ruz Est                                 | Lun 26 janv. | CNAV, Aurore 4, Cernier                        | <b>13h30</b> |
| Littoral Ouest                                 | Mar 27 janv. | Hôtel-restaurant Le Cygne, Bevaix              | <b>13h30</b> |
| Le Cerneux-Péquignot                           | Mar 27 janv. | Salle communale                                | <b>13h30</b> |
| La Chaux-de-Fonds Sud                          | Mer 28 janv. | Auberge du Mont-Cornu                          | <b>13h30</b> |
| Le Bémont, La Brévine                          | Ven 30 janv. | Chez Bichon                                    | <b>13h30</b> |
| La Chaux-de-Fonds Nord                         | Ven 30 janv. | Restaurant de La Grébille, Les Planchettes     | <b>13h30</b> |

Les sujets des séances de vulgarisation 2026 sont les suivants :

- PER 2026 – rappel PA 2022+, modifications d'ordonnances 2026
- PA 2030, digiFLUX, état de situation
- Infos recensement et PER 2026
- Nouvelles exigences IP-Suisse pour 2026
- Situation du marché du lait et de la viande
- Couverture sociale obligatoire pour le/la conjoint(e) de l'exploitant(e)
- État de situation des aides à l'investissement (CI et contributions)
- Informations cours santé mentale et contacts utiles
- Dérive et ruissellement
- Actualités de la station phytosanitaire par M. Aurèle Jobin

## Assemblée générale de l'ANAPI

Nous vous informons que l'assemblée générale de l'ANAPI se tiendra le **26 mars 2026** de 9h00 à 10h00 (accueil café-croissant dès 8h30) lieu encore à définir.

L'ordre du jour se trouvera dans la prochaine édition du Bulletin Info.

L'assemblée générale sera suivie par celle de la CNAV et la matinée se terminera avec un repas (informations d'inscription ci-dessous).

## Assemblée générale de la CNAV

Nous vous informons que l'assemblée générale de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture aura lieu le **26 mars 2026** à 10h15 (accueil café-croissant à 10h00) lieu encore à définir.

L'ordre du jour se trouvera dans la prochaine édition du Bulletin Info.

Inscription pour le repas (offert à nos membres), ☎ 032 889 36 30, ✉ cnav@ne.ch ou courrier  
✉ CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier jusqu'au 14 mars 2025.

## Retrouvez la CNAV sur les réseaux sociaux



@cnav\_ne



@cnav



Abonnez-vous et n'hésitez pas à nous taguer  
dans vos publications afin que nous  
puissions les partager.

Sur les 24 marchés effectués en 2025, ce sont **2'282** bêtes qui ont été taxées. À titre de comparaison, c'est 71 bêtes de moins qu'en 2024 (2'353 bêtes). Sur ces animaux, 61 % sont des vaches VK.

En 2025, ceci correspond à une moyenne de 95 animaux par marché. Le plus grand marché fut étonnamment celui du 22 juillet, avec 135 bêtes. À cette même période, l'annonce des droits de douane américains et les restrictions de production pour le Gruyère AOP n'y sont certainement pas pour rien.

Le plus petit marché fut celui du 3 juin, avec 52 bêtes. Durant la fin du printemps et le début de l'été 2025, l'offre en bétail fût particulièrement faible, avec pour conséquence des prix qui ont atteint des niveaux record depuis la création de Proviande en 1999. En juillet, une vache T3 valait CHF 4.95.-/kg PV. Bien que les vaches aillent perdus 15 centimes cette automne, les prix actuels restent élevés. En cette période où le système d'attribution des contingents d'importation est remis en question, il me paraissait important de souligner cela.

Cette année, ce sont 163 agriculteurs qui sont venus aux Ponts-de-Martel, soit 3 de moins que l'année précédente.

Les vaches VK avaient en moyenne une valeur bouchère nette de CHF 2'685.- (CHF 2'563.- en 2024, + CHF 120.-/bête) dont CHF 2'077.- pour une vache taxée X, CHF 3'130.- pour une vache taxée T et CHF 3'993.- pour une vache classée C.

Les génisses RG avaient en moyenne une valeur bouchère nette de CHF 2'391.-, dont CHF 2'445.- pour une génisse taxée T.

Le chiffre d'affaires 2025 des Ponts-de-Martel s'élève à CHF 5'775'000.- (idem en 2024, CHF 5'779'000.-).

En 2025, les mêmes montants de contributions ont été distribuées pour les bêtes neuchâteloises passées sur les marchés de bétail (y.c Provence). En moyenne, ceci correspond à CHF 60.- par bête (1'850 bêtes avec prime en 2025).

Globalement, cette année 2025 a vu les prix de la table rester hauts, mais avec pour conséquence une baisse de la surenchère et des marchands aillant toujours tendance à se répartir les bêtes. Ce manque de "concurrence" à la table de crûs nuit forcément au marché, avec des agriculteurs aillant logiquement l'impression de ne pas avoir fait une grande affaire.

Néanmoins, il est important de maintenir cette "tradition" en vie et j'incite les agriculteurs à comparer les prix des bêtes vendues au marché, aux prix des bêtes vendues en directe.

# Marchés de bétail : Programme 2026

| Place de réception | LES PONTS-DE-MARTEL                           | PROVENCE               |
|--------------------|-----------------------------------------------|------------------------|
| Heure              | Mardi, 8 h 00                                 | Jours variables (8h30) |
| Mois               |                                               |                        |
| JANVIER            | 6 (sans NB)<br>20 ( <b>avec NB</b> )          | 14                     |
| FÉVRIER            | 3 (sans NB)<br>17 ( <b>avec NB</b> )          | 11                     |
| MARS               | 3 (sans NB)<br>17 ( <b>avec NB</b> )          | 4                      |
| AVRIL              | 7 (sans NB)<br>21 ( <b>avec NB</b> )          | 8                      |
| MAI                | 5 ( <b>avec NB</b> )<br>19 ( <b>avec NB</b> ) | 6                      |
| JUIN               | 9 (sans NB)<br>23 ( <b>avec NB</b> )          | 10                     |
| JUILLET            | 7 (sans NB)<br>21 ( <b>avec NB</b> )          | 8                      |
| AOÛT               | 11 (sans NB)<br>25 ( <b>avec NB</b> )         | 19                     |
| SEPTEMBRE          | 8 (sans NB)<br>22 ( <b>avec NB</b> )          | 16                     |
| OCTOBRE            | 6 ( <b>avec NB</b> )<br>20 ( <b>avec NB</b> ) | 7                      |
| NOVEMBRE           | 3 (sans NB)<br>17 ( <b>avec NB</b> )          | 4                      |
| DECEMBRE           | 1 (sans NB)<br>15 ( <b>avec NB</b> )          | 9                      |

Repérer la détresse chez soi et chez les autres, en parler sans tabou et savoir vers qui se tourner pour un soutien.

Le SAGR, la CNAV, le SCAV en collaboration avec le SCSP offrent une formation concernant la santé mentale en agriculture. En effet, les défis du monde agricole sont nombreux (pression économique, isolement, surcharge de travail, présence du loup, etc.) et peuvent peser lourd sur la santé mentale des personnes concernées.

Proposée par le CHUV et animée par leurs professionnel·les neuchâtelois·es et ceux du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP), cette formation gratuite d'une demi-journée apporte des clés pour mieux comprendre et aborder la détresse psychique, qu'il s'agisse de dépression, d'addictions ou de pensées suicidaires, notamment.

 Cernier (Évologia)

 3 sessions sont possibles aux dates suivantes :

**22 janvier 2026, 3 février 2026 et 12 février 2026**

 De 13h à 17h

 Coût : sans frais pour les participants

**Actualisation en élevage allaitant**

La garde de vaches allaitantes nécessite une constante mise à jour des pratiques d'élevage et un suivi attentif des marchés pour être à même de réaliser un revenu intéressant. Cette journée vise à informer sur l'évolution des marchés, à discuter et échanger sur des thèmes techniques ou sur des problématiques des élevages allaitants.

**Contenu :**

- Actualités de Vache mère Suisse et évolution des marchés Natura-Beef, SwissPrimBeef, animaux d'élevage et Natura Veal.
- Informations et discussions sur des thèmes techniques d'actualité.
- Visite d'une exploitation avec plusieurs ateliers thématiques.

**Durée :** 1 journée

**Date et lieu :** **Le jeudi 5 mars 2026, 09h30-16h30, canton de Neuchâtel**

**Intervenants :** Représentants de Vache mère Suisse et Vianco  
Joey Menu, CNAV  
Pierre-Alain Juillerat, FRI

**Inscriptions :** Jusqu'au 19.02.2026  032 889 36 30  [cnav@ne.ch](mailto:cnav@ne.ch)

**Prix :** CHF 60.- membre / CHF 120.- non-membre

La législation sur l'utilisation des produits phytosanitaires (PPh) évolue.

Entre **le 3 janvier et le 30 juin 2026** votre ancien permis ou diplôme doit être échangé contre le nouveau permis digital.

### **Pour ce faire vous devez :**

1. Remplir le formulaire en ligne sur le site :  
<https://fabe-psm.identitas.ch/>
2. Joindre les justificatifs demandés :
  - pièce d'identité (si vous n'êtes pas encore reconnu)
  - ancien permis ou diplôme reconnu
  - IDE de l'exploitation (disponible sur votre recensement via Acorda)

Dès que les documents sont validés (environ un mois de délai), vous recevez une lettre confirmant l'obtention de votre nouveau permis de traiter accompagnée d'un émolument de CHF 50.- pour la délivrance du permis.

Après le paiement, un e-mail vous confirmera l'activation de votre nouveau permis.

Vous pourrez ensuite télécharger l'application Permis PPh sur votre smartphone. Celle-ci vous permettra de présenter votre permis pour l'achat ou les validations de formations continues.

### **Période de transition :**

Durant la phase de transition du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, l'achat de produits phytosanitaires reste possible dans l'attente de votre nouveau permis.

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027**, l'achat de ces produits se fera uniquement avec le permis digital.

Retrouvez toutes les informations sur : <https://www.permis-pph.admin.ch/fr/echanger-ancien-permis>

Application officielle pour utiliser le permis PPh



## **Nouveaux préposés**

**M. Olivier Bachmann** a pris congé de sa fonction de préposé du secteur de La Brévine et des Bayards au 31 décembre 2025.

Un GRAND MERCI pour ses 10 années d'engagement en tant que préposé agricole régional auprès de l'ANAPI et le précieux travail fourni tout au long de ces années.

**M. Romane Botteron** de La Sagne a été engagé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme préposé pour le secteur de La Brévine, La Chaux-du-Milieu et Le Cerneux-Péquignot.

Le secteur des Bayards est intégré au secteur du préposé de Boveresse, Couvet, Fleurier, Môtiers, St-Sulpice **M. Gérard Stampfli** qui est également vivement remercié d'avoir assuré pendant une année et demie l'intérim du secteur La Chaux-du-Milieu – Le Cerneux-Péquignot.

**Nous tenons à tous les remercier pour leur travail et leur engagement et profitons de l'occasion pour rappeler que l'ANAPI ne peut continuer de fonctionner que grâce à l'implication des agriculteurs, que ce soit au niveau du comité ou des postes de contrôleurs et de préposés.**

### **Documents à préparer pour les contrôles**

Pour rappel, une liste des documents à préparer pour les différents contrôles est disponible sur le site internet [www.cnnav.ch/ANAPI/Documents-a-preparer](http://www.cnnav.ch/ANAPI/Documents-a-preparer).

ANAPI – Florence Matthey

## **Fonds d'aide et d'assistance**

Les besoins et les intérêts de la population paysanne sont au cœur des préoccupations de la Fondation Agrisano. Celle-ci dispose de trois fonds pour apporter une aide non bureaucratique contre les coups du sort, de même que pour soutenir des mesures de prévention des accidents et des maladies.

La Fondation Agrisano axe ses activités sur les préoccupations des familles paysannes. Promotion de la couverture d'assurance, de la sécurité sociale, de la protection de la santé et de la prévention des sinistres dans l'agriculture : tels sont les thèmes auxquels se consacre cette fondation. Elle a entre autres mis en place trois fonds à cet effet.

### **Le Fonds d'assistance à l'exploitation et d'aide à la famille**

Son objectif est que l'exploitation continue de fonctionner le plus normalement possible et que la prise en charge de la famille soit assurée. De plus, un remplacement, qu'il faut d'abord trouver puis financer, est souvent nécessaire. Dans ce cas de figure, les agriculteurs et agricultrices ayant conclu une assurance d'indemnité journalière d'un montant minimal chez Agrisano peuvent bénéficier d'une participation aux coûts allant jusqu'à 100 francs par jour pour un total de 30 jours par année.

### **Le Fonds de prévention**

La Fondation soutient les mesures permettant d'éviter les accidents et les maladies. De fait, Agrisano collabore avec le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). Les agriculteurs et agricultrices ayant souscrit leur assurance de base auprès d'Agrisano bénéficient d'un rabais sur différentes offres du SPAA, comme la mise en œuvre du concept de sécurité «agriTOP» ou des produits de sécurité en vente dans leur boutique. Agrisano soutient aussi sous certaines conditions le contrôle de sécurité du SPAA par une participation aux frais.

### **Le Fonds pour les cas de rigueur**

Les moyens du Fonds pour les cas de rigueur permettent d'apporter une aide d'urgence aux assurés d'Agrisano précipités dans le besoin. Il s'agit notamment de situations imprévues et inévitables provoquant des dommages qui ne sont pas assurés par la loi ou par contrat, ou ne peuvent être assurés. Dans de telles circonstances, quiconque ayant souscrit son assurance de base et l'assurance complémentaire AGRI-spécial chez Agrisano peut déposer une demande d'aide à la Fondation.

À bien des égards, les familles paysannes ont donc tout intérêt à s'assurer chez Agrisano. Les personnes désirant de plus amples informations sur les fonds peuvent consulter la page «Prévention et sécurité sociale» sous la rubrique «Produits» du site [www.agrisano.ch](http://www.agrisano.ch).

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Le mercredi 21 janvier 2026, les Anciens Abattoirs de La Chaux-de-Fonds accueilleront la **dégustation publique du *FLÛTE* NON**, le tout premier vin suisse de l'année. Une occasion unique de découvrir ou redécouvrir cette spécialité neuchâteloise au caractère frais et soyeux, reflet du millésime qui vient d'être récolté.

### **Dégustation et restauration**

Pour accompagner votre dégustation, des planchettes du terroir et des raclettes seront proposées sur place. L'entrée, comprenant un verre de dégustation, est à **CHF 15.-**. Les billets sont disponibles via notre billetterie en ligne.

### **Navettes gratuites**

Des navettes assureront vos trajets depuis Neuchâtel et Boudevilliers à différents horaires, facilitant votre venue depuis les villes voisines. La gare des Forges se trouve également à seulement 200 mètres des Anciens Abattoirs.

### **Le *FLÛTE* NON, un Chasselas pas comme les autres**

Issu du cépage Chasselas, le *FLÛTE* NON est mis en bouteille **sans filtration finale**, offrant un vin authentique et raffiné, à la fois frais, floral et aux notes exotiques d'agrumes et parfois d'ananas. Ce vin unique, représentant le printemps avant l'heure, se déguste à l'apéritif, avec des poissons fumés, des fromages frais ou mi-durs, ou pour les plus audacieux, avec des mets exotiques.

### **Commandez votre carton de *FLÛTE* NON**

Prolongez l'expérience chez vous ! Commandez 3, 6 ou 12 bouteilles, ou laissez-vous surprendre par une sélection personnalisée parmi les caves participantes. Une tradition neuchâteloise à savourer sans attendre.

### **Ne manquez pas cette expérience unique**

Que vous soyez amateur curieux ou connaisseur passionné, laissez-vous séduire par la fraîcheur éclatante et la rondeur soyeuse du premier vin suisse de l'année. Le *FLÛTE* NON vous promet un moment d'exception et un véritable voyage au cœur du terroir neuchâtelois.

Pour plus d'informations :



**Période : Décembre 2025 (08.12.2025 – 04.01.2026)**

## Dommages aux animaux de rente

Situation dans le canton de Neuchâtel :

| Date du dommage | Commune (cadastre) | Animaux de rente prédatés | Mesures de prévention exigées par l'OFEV |
|-----------------|--------------------|---------------------------|------------------------------------------|
| -               | -                  | -                         | -                                        |

Situation dans les régions voisines :

Canton de Vaud (frontière avec le canton de Neuchâtel)

| Date     | Lieu                                   | Proies       | Remarques |
|----------|----------------------------------------|--------------|-----------|
| 31.12.25 | Valeyres-sous-Rances / Planches Dessus | 2 ovins tués | -         |
| 03.01.25 | Valeyres-sous-Rances / Condemine       | 1 ovin tué   | -         |

Canton du Jura

| Date     | Lieu       | Proies       | Remarques                                           |
|----------|------------|--------------|-----------------------------------------------------|
| 01.01.25 | Ederswiler | 2 ovins tués | Responsabilité du loup suspectée. Analyse en cours. |

Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

| Date | Lieu | Proies | Remarques |
|------|------|--------|-----------|
| -    | -    | -      | -         |

France voisine :

| Date | Lieu | Proies | Remarques |
|------|------|--------|-----------|
| -    | -    | -      | -         |

## Décisions de tir récemment délivrées (Arc jurassien)

| Canton | Fin de validité | Description                                           | Réalisé                 |
|--------|-----------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| VD     | 31.01.2026      | Autorisation d'élimination de la meute du Mont Tendre | En cours, 9 loups tirés |

JAB

CH-2053 Cernier

P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum  
Rédaction :  
CNAV – conseil & formation  
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier  
*Parution 12 fois par année*



### Arc Jurassien Expo

La manifestation aura lieu les **20 et 21 mars 2026** à la halle du marché concours de Saignelégier.

Les inscriptions se font en ligne du **26 janvier au 16 février 2026** sur le site internet :  
[www.arcjuexpo.ch](http://www.arcjuexpo.ch)

Vous trouverez toutes les informations concernant le règlement et la manifestation sur le site internet ci-dessus.

Le gérant : Jocelyn Altermath



### Assemblée générale FNIB

L'Assemblée générale ordinaire des délégués de la FNIB aura lieu le **vendredi 6 février prochain à 9h45** à la salle de spectacle, Rue du Débarcadère, 2024 Saint-Aubin-Sauges.